

PHOTO OBLIGATOIRE

FICHE D'INSCRIPTION

COURS PUBLICS 2020/2021 - ENFANTS et ADOS

O Inscription O Réinscription

Atelier d'éveil aux arts plastiques			Cours Adolescents / Jeunes Adultes			
	lercredi 1	Samedi ☐ 9 h à 11 h < 7 / 8 ans ☐ 11 h à 13 h < 9 / 10 ans		Mercredi 16 h - 18 h		
NOM Prénom :						
Ad	resse:					
Со	de Postal : Ville (no	ouvelle commune) :				
Portable d'un parent : Tél. Travail d'un parent :						
Email des parents (en majuscules) :@						
P	J'accepte d'être mis au courant pa	ar mail des informations relatives au	ı dé	roulement des cours		
Ø	J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cours publics de TALM-Angers et m'engage à me conformer à ses obligations.					
O	Je souhaite recevoir la newslette	er mensuelle par mail, m'informant o	des	activités et évènements de TALM		
À, le Signature :						
Doc	uments à fournir au dossier :					
> Justificatif de domicile – pour les résidents de l'agglomération d'Angers > Attestation CAF ou MSA récente indiquant le quotient familial (en cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué). > Autorisation Parentale (page 2) > Droit de sortie (page 3) ou Droit à l'image (page 4) > Photo obligatoire > Chèque à l'ordre de la régie des recettes TALM ou mandat SEPA dûment complété et signé* + IBAN-RIB si paiement par prélèvement souhaité * Si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.						
Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné « Monsieur et Madame », la signature des deux personnes doit apparaître.						
Р	Partie réservée à l'administration : QF					
Р	Prélèvement effectué en : 1 fois ou 4 fois (soit € / prélèvement)					



AUTORISATION PARENTALE

pour les mineurs

Je (nous) soussigné(e-s) (nom et prénom de la (des) personne(s) responsable(s),		
Demeurant à		
Responsable(s) de l'enfant :		
N° de téléphone(s) des parents contact dans la journée : / /		
N° de téléphone(s) en cas d'urgence : /		
Autorise (ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande (ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, adresse, téléphone) :		
Autorise (ons) mon enfant à apparaître sur les photographies et/ou vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour du périscolaire. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers. Je (nous) reconnais (sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.		
Autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des ateliers auxquels il est inscrit.		
Signé à : Le : / / 2020		

Signature(s) de la (ou des) personne(s) responsable(s)

(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



DROIT DE SORTIE

pour les mineurs

demeurant (adresse complète	9)	Père Mère Tuteur
	Téléphone mobile	
Représentant légal de l'enfant	: mineur	
O Autorise mon enfant à ren	ntrer seul	
O N'autorise pas mon enfan	t à rentrer seul	
TALM-Angers n'est pas en me	esure d'assurer la surveillance de les dispositions nécessaires pour	gner leur enfant jusqu'à la porte de l'atelier. vos enfants avant et après leurs cours. Nous vous être présents à la fin des cours si vous ne souhaitez
Signé à :		
Le: / /2020		
		Signature
		(précédée de la mention « Lu et approuvé »



DROIT À L'IMAGE

pour les majeurs

Je soussigné(e) Madame / Monsieur	autorise l'École			
upérieure d'art et de design TALM-Angers à publier les photographies et les vidéos dans lesquelles j'apparais.				
Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'École supérieure d'art et de	design TALM-Angers.			
Je reconnais donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel.				
Signé à :				
Le: / /2020				

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

S'INSCRIRE

Cette année, la fiche d'inscription est à télécharger sur le site officiel de l'école, dans la rubrique les cours publics > TALM-Angers > *l'inscription et les tarifs*

Le dossier d'inscription dûment complété peut être :

- soit envoyé par la Poste, à l'adresse suivante : ESAD TALM Cours Publics, 72 rue Bressigny, 49100 Angers
- soit expédié par mail à courspublics-angers@talm.fr, si et seulement si le mode de règlement choisi est le prélèvement
- soit déposé au secrétariat de l'école au 72, rue Bressigny Angers, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les dossiers de réinscription seront prioritaires pendant la période du 24 au 28 août 2020 inclus, la date d'expédition du dossier faisant foi.

Pour toute information complémentaire, envoyez un mail à l'adresse courspublics-angers@talm.fr

TARIFS

- Résident (e) s Angers Loire Métropole						
Quotient fo	amilial CAF	Année	2 nd sem.			
de 0 d	de 0 à 600		53 €			
de 601 à 700		113 €	62€			
de 701	<u>ង</u> 1 000	140 €	78 €			
de 1 001 à 1 300		172 €	95 €			
de 1 301 à 1 600		194€	107 €			
de 1 601	de 1 601 à 2 000		118 €			
supérieur à 2 000		232€	128 €			
– Résident (e) s hors Angers Loire Métropole						
Tarif unique	Année	2 nd sem.				
-	302€	166 €				

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

RÉGLER

- Par prélèvement automatique (joindre un IBAN-RIB) en 1 seule fois le 10 novembre 2020 ou en 4 fois le 10 novembre 2020, le 10 décembre 2020, le 10 février 2021, le 10 avril 2021 pour l'ensemble des cours quel qu'en soit le montant (compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint). Après le 25 octobre 2020, ce mode de règlement ne pourra être possible. Attention : Si, sur l'IBAN-RIB, il est mentionné Monsieur et Madame, la signature des 2 personnes doit apparaître. Pour les personnes majeures, si la personne qui assiste au cours n'a pas le même nom que le teneur du compte, ce dernier doit nous fournir une autorisation manuscrite.
- Par chèque libellé à l'ordre de la régie de recettes TALM.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).

Nous acceptons le e-pass Culture Sport 15-19 ans de la Région de Pays de la Loire, à présenter lors de l'inscription.

Conditions de remboursement intégral

Possibilité de rembourser les frais d'inscription intégralement jusqu'au 26 octobre 2020 inclus.

Conditions de remboursement partiel

À partir du 27 octobre 2020 jusqu'au 9 novembre 2020 inclus, le remboursement sera partiel. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

À partir du 10 novembre 2020, les demandes de remboursement partiel ne seront recevables seulement pour les cas suivants, et sur présentation d'un justificatif : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre certificat du nouvel employeur) <u>ou</u> perte d'emploi (joindre justificatif de perte d'emploi). Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30° par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers – 72, rue Bressigny – 49100 ANGERS.

À partir du 1^{er} janvier 2021, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2nd semestre).

À NOTER

- > Veuillez noter que le contenu et les modalités des cours seront susceptibles d'être adaptés selon la situation sanitaire à la reprise des cours, avec une continuité pédagogique si la situation l'oblige.
- > Reprise des cours le lundi 12 octobre 2020.
- > Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de la Toussaint, où les cours sont exceptionnellement maintenus), ni les jours fériés et certains ponts communiqué aux inscrits en début d'année.
- > L'inscription permet l'accès à la bibliothèque de l'école et aux manifestations de l'école : expositions, conférences.
- > En dehors des heures de cours, les professeurs ne sont pas responsables des enfants.
- > Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de l'atelier afin de s'assurer de la présence effective de l'intervenant.
- > Le contrôle des présences est effectué à chaque cours. En cas d'absence, prévenir le secrétariat de l'école.
- > Tout enfant devant quitter le cours avant son échéance devra présenter une autorisation écrite au professeur.
- > Les quinze dernières minutes sont un temps de rangement et de nettoyage.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

Type de contrat : ESAD TALM

(au format IBAN BIC)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) TALM-Angers à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TALM-Angers.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 21 ZZZ 584057

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER			
Nom, prénom :	Nom : TALM-Angers (École supérieure d'art et de design TALM) Adresse : 72, rue Bressigny Code postal : 49100 Ville : ANGERS Pays : FRANCE			
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER				
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
TYPE DE PAIEMENT O Paiement récurrent/répétitif : 10 novembre 2020, 10 décembre 2020, 10 février 2021, 10 avril 2021 O Paiement ponctuel : 10 novembre 2020				
Signé à : Le : / /2020	Signature :			

Rappel: En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par TALM-Angers. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec TALM-Angers.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, et aux fichiers et aux libertés.